

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 3 OCTOBRE 2017

**DATE DE CONVOCATION :**

29 SEPTEMBRE 2017

**DATE D’AFFICHAGE :**

29 SEPTEMBRE 2017

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

L’an deux mille dix-sept, le trois octobre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents :** LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., TERTEREAU G.

**Étaient absents excusés :**

Émilie CONSONNI

Jacques DEZÈRE

Cécile PÉAN

Aurélié CANET donne procuration à Christelle DEROYE

**Secrétaire :** Fabienne LETOURNEUX

*Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2017 est adopté.*

Monsieur le Maire rappelle que l’enquête publique concernant le projet éolien sur les Communes de Saint-Aignan et Jauzé est disponible à la Mairie. Que la Commune doit émettre un avis consultatif en tant que commune limitrophe. Le projet se situe à environ 542 mètres de la première habitation.

**1° - RAPPORT DE GESTION ATESART – ANNÉE 2016 :**

- Résultat financier : 2 602 € affecté à la réserve légale
- 171 actionnaires répartis comme suit : 159 communes, 8 communautés de communes, 3 syndicats d’eau et le Département.
- 18 administrateurs
- 54 contrats de prestations dont des assistances à maîtrise d’ouvrage, des suivis de travaux, des maîtrises d’œuvre, et des rédactions d’actes administratifs.
- Nouvelles prestations : assistance technique dans le domaine de l’assainissement.
- Ligne Grande Vitesse : fin des plantations en 2016 ⇒ entretien jusqu’en avril 2019

**Approuvez-vous le rapport (à disposition en Mairie) ? (vote)**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le rapport d’activité de l’ATESART (année 2016) est adopté à l’unanimité. ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) chargée d’aider les Communes participantes dans l’étude de leurs projets.**

## 2° - TAXE D'AMÉNAGEMENT :

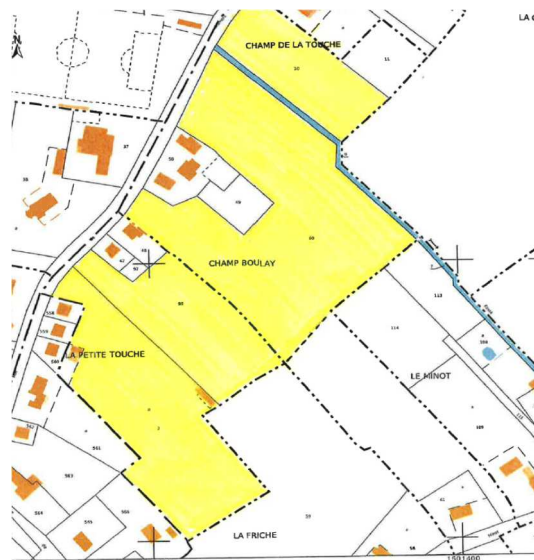
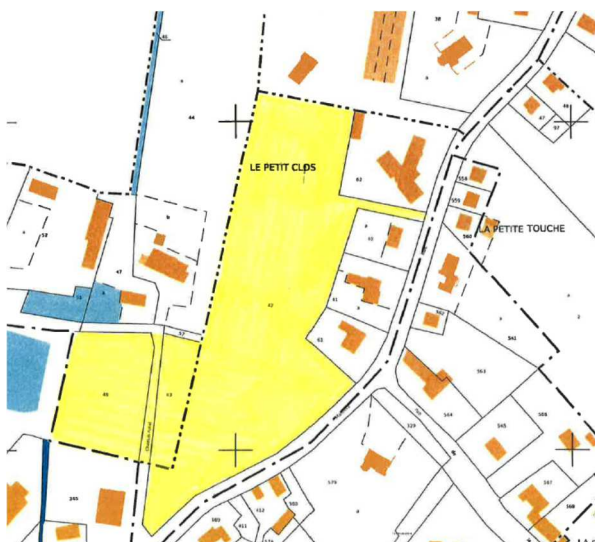
La Commune a voté un taux de 1 % de taxe d'aménagement et 2 % pour les nouveaux lotissements.

La Commune a la possibilité de faire évoluer le taux de cette taxe.

**Souhaitez-vous augmenter le taux ? (vote)**

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal décide de conserver les taux votés en novembre 2011 soit 1 % et 2 % pour les secteurs suivants :**



**Pour info :** Les abris de jardin soumis à déclaration préalable (surface < à 20 m<sup>2</sup>) sont exonérés. Cette exonération s'applique aussi pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable (< à 40 m<sup>2</sup>) réalisés dans une zone U (urbaine) du Plan Local d'Urbanisme en extension d'une construction existante (*application de l'article R421-14 du Code de l'Urbanisme*).

**Le projet doit être une extension, un abri de jardin préfabriqué, accolé à une construction existante ne peut être considéré comme une extension.**

### 3° - ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Le Trésor Public nous a fourni un état de demande d'admissions en non-valeur. Ces pièces ont fait l'objet de poursuites multiples et infructueuses ou sont d'un montant trop faible pour pouvoir entamer des poursuites.

Ces sommes sont pour la plupart des réservations de salles « Jean-de-la-Fontaine » non payées. Le montant global de ces admissions en non-valeur se monte à 1 651,43 € (de 2008 à 2015).

**Autorisez-vous le service comptable à émettre un mandat pour ce montant, ce qui aura pour effet d'annuler toutes ces dettes ? (vote)**

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de certaines dettes établies entre 2008-2015 (associations qui n'existent plus, sommes trop faibles...).**

**Le Conseil Municipal autorise le mandatement type « admission en non-valeur ».**

### 4° - INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET :

- Indemnité de Conseil pour 2017 :

Mode de calcul : moyenne des dépenses des trois dernières années : 3 082 595 €. Différents taux sont ensuite appliqués.

**Montant de l'indemnité pour 2017 : 477,02 €**

- Pour 2017, une indemnité pour préparation du budget peut également être versée.  
Montant : 45,73 €

**Souhaitez-vous attribuer à M. SOUBIRAN l'indemnité de Conseil ? L'indemnité de Budget ? (vote)**

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**⇒ d'accorder l'indemnité de conseil au Trésorier pour un montant de 477,02 €),**

**⇒ de ne pas accorder l'indemnité de budget.**

### 5° - LOYER LOCATION LOGEMENT RUE GAUGUSSE À M. BOËT, DIRECTEUR DE L'EHPAD de MAROLLES-LES-BRAULTS et de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS :

Le logement rénové à la Maison des Associations est maintenant terminé. Nous avons proposé à M. BOËT directeur de l'EHPAD de l'intégrer.

C'est un petit studio, c'est pourquoi nous vous proposons de ramener le loyer à 100 €/mois à compter de septembre 2017.

**(vote)**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer à 100 €/mois le loyer du logement situé rue Gaugusse loué à M. BOËT.**

**7° - SUBVENTIONS :**

☞ Nous vous proposons de verser une subvention de 3 000 € à l'Association « Spectacle Autrement » (*Dimitri BESNARD et Benjamin QUELIN*) pour les aider dans l'organisation du 1<sup>er</sup> festival du Cirque en Sarthe qui aura lieu du 10 au 12 novembre 2017 sur le terrain du Collège.

**Êtes-vous d'accord ? (vote)**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 3 000 € à l'association « Spectacle Autrement » pour les aider dans l'organisation du 1<sup>er</sup> Festival du Cirque en Sarthe.**

☞ Comme les années passées la section « Billard » nous demandent une subvention équivalente à la moitié de leur abonnement internet, c'est-à-dire : **281 €.**

**Êtes-vous d'accord ? (vote)**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser au Billard Club Marollais une subvention équivalente à la moitié de leur abonnement internet. Nous demanderons les justificatifs à M. Jean-Pierre PASQUIER, président de la section.**

**8° - QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ **Sarthe Habitat** : La convention de partenariat a été signée par M. LEFEBVRE. L'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été lancé lundi 25 septembre 2017 par Sarthe Habitat. Nous reviendrons vers vous dès que nous recevrons les plans.

⇒ **Point sur l'appel d'offres pour la voirie de la rue Paul Chevalier et du Boulevard de la Gare** : Date de la réunion publique vous sera donnée en séance.

*Nancy ARNAUD, maître d'œuvre société DCI Environnement, nous a rendu son analyse. M. DIVARET en a pris connaissance. La société retenue est la Société COLAS, la moins disante pour l'offre de base.*

⇒ **Point sur l'avancée des travaux rue d'Ebernhahn et rue des Feuillantines** : Pour cette dernière un arrêté a été demandé par EIFFAGE pour des travaux en alternat de 16 au 27 octobre 2017 et une rue barrée dans la nuit du 24 au 25 octobre 2017.

*Les travaux des rues d'Ebernhahn – du Minot et des Feuillantines devraient être complètement terminés le 8 novembre 2017.*

⇒ Point sur le Conseil Municipal Jeunes du lundi 2 octobre 2017



## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Katsumi Reine GRIGNON, Yanis HADDAK, Loris GALAIS, Matthew HEUZARD, Océana HUBERT, Léa DERENNE, Mathéo TISON, Malo LE COGUIC.

Étaient absents et excusés : Clémence CONSONNI, Charly GUILLOIS, Julie LABINAL et Paul TERTEREAU.

Un rapide tour de table est fait auprès des jeunes pour qu'ils expriment l'intérêt d'un Conseil Municipal des Jeunes. Il en ressort qu'ils peuvent ainsi exprimer leurs idées, faire voir que Marolles est dynamique et qu'elle pense aux Jeunes.

### 1° - LA COMMISSION SOLIDARITÉ :

Un petit compte rendu a été fait par Clémence pour le pique-nique du mois de juillet avec les résidents de la maison de retraite : « Je me suis bien amusée, j'ai mangé avec eux, on a fait un petit Bac, j'ai visité et beaucoup discuté avec les personnes âgées. Ce qui les a un peu étonnés c'est que je sois seule à être venue car ils étaient contents que nous venions leur rendre visite ».

Les enfants sont attendus pour un après-midi jeux avec les résidents de la Maison de Retraite le mercredi 11 octobre 2017 de 14h30 à 16h, comme il était convenu dans les actions du Conseil Municipal des Jeunes. Océana, Léa, Mathéo, Malo et Clémence sont inscrits. Un mail sera envoyé à tous pour confirmer leur présence ou non à cette animation.

### 2° - COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Suite aux décisions prises lors du Conseil Municipal des Jeunes du 27 juin 2017, la rénovation des 4 bancs entourant l'aire de jeux du parc GASCHER a été effectuée par le personnel communal, faute de volontaires auprès des jeunes. Nous ne pouvions pas laisser les bancs démontés surtout pendant les vacances d'été.

Les jeunes sont satisfaits du rendu des bancs multicolores qui donnent un peu de gaieté dans le parc.

Ils souhaitent étendre la rénovation aux 10 autres bancs. Un groupe de jeunes devra être d'abord constitué avant le démontage et les travaux de peinture qui seront organisés pendant les petites vacances, ou le mercredi après-midi ou le samedi. A voir d'ici le printemps en fonction des disponibilités de chacun.

### 3° - LA COMMISSION LOISIRS ET SPORTS :

**Handball** : Le projet est prêt, il ne manque plus que quelques jeunes pour franchir le pas !!

**Tournoi de foot** : Les conseillers ont réfléchi sur les modalités de mise en place : invitation, courrier, récompense, budget, date du tournoi.

**City Parc** : Début juillet, il a été convenu pendant les vacances d'été de réfléchir, visiter, photographier constituer un dossier pour consolider si besoin ce projet.

⇒ Date pour une commission des travaux :

⇒ Courrier des résidents de la Cité « Les Chanterelles » rue des Chênes.

*Suite aux différents courriers concernant la taille des arbres, une commission des travaux se rendra sur les différents lieux le jeudi 12 octobre 2017 à partir de 16 h 00.*

⇒ Remerciements pour le versement de subventions :

- Hugo CARRION
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

⇒ Information : 1<sup>er</sup> Procès-verbal de constatation des concessions funéraires en état d'abandon  
**Mardi 7 novembre 2017 à 9 h 30**

⇒ Réservation possible de places pour le 1<sup>er</sup> Festival du Cirque en Sarthe (voir Corinne).  
M. Philippe GAGNOT remercie le personnel communal pour la mise en place de l'exposition.